

Ligue de Bretagne de golf
d'entreprise

ffgolf 
entreprises

Ligue de Bretagne

Vademecum 2019

Table des matières

1 - Le bureau du Golf d'Entreprise de la ligue de Bretagne - GEB.....	3
2 - Conditions de participation aux compétitions du GEB.....	4
3- Calendrier 2019 du GEB.....	8
4- Compétitions de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise....	9
4.1 Qualification régionale Pitch and Putt (Trophée Yann PIERRE).....	9
4.2 Coupe de l'Ouest Bretagne/Pays de Loire.....	12
4.3 Coupe de France (Trophée Raymond Fanen) division 1	14
4.4 Trophée Raymond Fanen division 2 Bretagne.....	18
4.5 Trophée Raymond Fanen division 3 Bretagne.....	21
4.6 Promotion GEB.....	26
4.7 Scramble des présidents.....	28
4.8 Championnat de Bretagne individuel de golf d'entreprise	30
5. Calendrier national 2019 du golf d'entreprise.....	33
5.1 Championnat de France de Pitch and Putt de golf d'entreprise (Vademecum 1.2-5-1).....	33
5.2 Championnat de France par équipes des associations d'entreprise 2ème division nationale (Trophée Jean-Pierre PEUGEOT).....	35
5.3 Promotion Nationale.....	37
5.4 Coupe de France des associations d'entreprise Finale Nationale Trophée Raymond Fanen.....	39
5.5 Championnat fédéral du golf d'entreprise.....	42
5.6 Coupe des présidents des associations d'entreprise....	45
6. Rappel sur l'utilisation d'ISP (Inscription Sans Peine).....	48
7. Golf et Développement.....	49
8. Liens utiles.....	50

1 - Le bureau du Golf d'Entreprise de la ligue de Bretagne - GEB

	Président du GEB et Responsable Ile & Vilaine entreprise@golf-entreprise-bretagne.fr	Vice président & Responsable Div 3A	
	Secrétaire & Resp Développement secretaire@golf-entreprise-bretagne.fr	Trésorier tresorier@golf-entreprise-bretagne.fr	
	Responsable Communication et Golf Féminin	Capitaine des jeux et Responsable division 1	
	Responsable D2 et des Côtes d'armor	Responsable Div 3B	
	Responsable Div 3C et Promotion	Responsable Morbihan	
	Responsable Finistère		

2 - Conditions de participation aux compétitions du GEB

Pour les associations :

Seules peuvent participer les Associations Golf d'Entreprise affiliées à la F.FGolf, les STE (sections territoriales dépendant d'une AS Nationale), à jour de leur redevance Fédérale, et de leur cotisation annuelle auprès de notre Commission.

Pour les joueurs :

Les joueurs, doivent répondre aux exigences des règles du statut d'amateur, être porteur de la licence F.FGolf, être membre de l'Association Sportive qu'ils ou elles représentent, (les équipiers devront être licenciés par leur AS d'entreprise, ou pour les licenciés d'un club avec terrain, être rattachés par leur club d'entreprise via l'extranet).

Il existe 4 statuts de joueurs pouvant jouer en golf d'entreprise :

- Personnes en activité (Salarié(e)s)
- Retraité(e)s de l'entreprise
- Ayants-droit
- Extérieur(e)s

Définitions :

Voici la définition de salarié titulaire, telle qu'elle est notifiée dans le vademecum de la FFG :

**Règle générale : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'une convention de pré-retraite, soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle d'au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois . Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.*

Définition retraité : Ancien salarié de l'entreprise ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Définition ayant droit : Conjoint, Conjointe d'un salarié en activité, d'un retraité, ou enfant majeur fiscalement rattaché au domicile d'un salarié actif. **Un joueur sera considéré comme extérieur dans toutes les autres situations.**

Définition extérieur : Joueurs extérieurs à l'entreprise. Cette catégorie ne doit pas représenter plus de 10% de l'effectif des membres de la section Golf d'Entreprise.

Attestation :

Pour participer aux phases finales des épreuves fédérales (Trophée Raymond FANEN, Championnat fédéral, Championnat de France de Pitch and Putt) les compétiteurs "Titulaires" devront fournir, sous peine de non-participation, une attestation justifiant leur appartenance à l'Association Corporative, et à l'Établissement dont celle-ci dépend. Deux attestations séparées peuvent être fournies.

Certificat médical :

Il est de la responsabilité de chaque Président d'Association de Golf d'Entreprise, de prendre en charge le suivi des certificats médicaux à la pratique du golf en compétition, et des questionnaires de santé dûment complétés, des joueurs de son association, au travers de l'Extranet de la FFGolf.

Comité des épreuves :

Le Comité des épreuves sera composé des Délégués désignés par la Commission Golf d'Entreprise Bretagne, et des Délégués désignés par la Commission Sportive du Club recevant l'épreuve.

Dans les conditions définies par les règles de Golf, seuls le ou les Arbitres désignés par la Commission Sportive de la Ligue ont autorité pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve.

Les responsabilités du Comité sont définies dans le livret des règles de Golf (Règle 20 de l'édition 2019)

Inscription des équipes :

Les inscriptions sont closes généralement le lundi soir précédant la compétition.

L'inscription se fait au moyen de la fiche d'inscription disponible sur le site www.golf-entreprise.bretagne.fr. Les modifications d'équipes, ne seront acceptées qu'en cas de force majeure, jusqu'à la veille de la compétition, avec confirmation écrite par mail obligatoirement.

3- Calendrier 2019 du GEB

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu de la compétition</i>
2 février	Assemblée générale GEB	Cap Malo (35)
2 mars	Trophée Yann PIERRE	Lancieux (22)
9 mars	Coupe de l'Ouest	Ploemeur Océan (56)
16 mars	Division 1 Fanen	Pléneuf Val André (22)
16 mars	Division 2 Fanen	Val Quéven (56)
16 mars	Division 3C Fanen	Dinard (35)
23 mars	Division 3A Fanen	Saint-Cast (22)
23 mars	Division 3B Fanen	Cornouaille (29)
29 mars	Coupe des présidents FFG	Opio Valbonne (06)
6 avril	Promotion GEB	Bois Guy (35)
13 et 14 avril	Chpt France P&P	La Prèze (16)
20 avril	Division 2 Fanen	Sables d'Or (22)
20 avril	Division 3A Fanen	Ploemeur (56)
20 avril	Division 3B Fanen	Les Ormes (35)
20 avril	Division 3C Fanen	Rhuys Kerver (56)
27 avril	Division 1 Fanen	Odet (29)
18 mai	Division 1 Fanen	St Malo (35)
18 mai	Division 2 Fanen	Les Abers (29)
18 mai	Division 3A Fanen	Cornouaille (29)
23 au 26 mai	Division 2 Nationale	Raray (60)
24 au 26 mai	Promotion Nationale	Orléans-Limère (45)
25 mai	Division 3B	Rhuys Kerver (56)
25 mai	Division 3C	Saint-Samson (22)
15 juin	Division 1 Fanen	Baden (56)
15 juin	Division 2 Fanen	Rochers Sévigné (35)
15 juin	Division 3A Fanen	Cicé-Blossac (35)
22 juin	Division 3B	Les Ajoncs d'Or (22)
22 juin	Division 3C	Brest Iroise (29)
29 juin	Promotion GEB	Caden (56)
31 août - 1er septembre	Chpt Fédéral	Golf du Gouverneur
13 au 15 septembre	Coupe de France – Trophée Fanen	Gujan-Mestras (33)
21 septembre	Scramble des présidents	Les Sables d'Or
5 et 6 octobre	Chpt Régional Individuel GEB	St Malo – Les Ormes

4- Compétitions de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise

4.1 Qualification régionale Pitch and Putt (Trophée Yann PIERRE)

Date : Samedi 2 mars 2019

Terrain : **Golf de Lancieux**



Les équipes qualifiées en 2018 (ASPTT Rennes, AS Timac et La Barre Thomas)

Participation :

Compétition ouverte aux membres des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne. Les équipiers doivent être licenciés FFG, avec un certificat médical enregistré, et être rattachés à l'AS entreprise qu'ils représentent.

Si une équipe est composée de retraités, d'ayants-droit, ou d'extérieurs, elle ne peut qualifier son AS pour la finale nationale.

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux est fixé à 30€ pour l'équipe (2 joueurs)

Le prix du repas est de 20€ (plat-dessert, 1/4 vin rouge, café)

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<http://www.geb-competitions.fr/>

avant le lundi 25 février 2019

Forme de jeu :

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke-play / 36 trous

L'épreuve est composée de 2 tours de 18 trous (matin/après-midi).

La longueur de chaque trou ne peut excéder 90 mètres, et la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1200 mètres.

Pas de restrictions sur le nombre de clubs, dans la limite des 14 clubs maximum.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Départs en shot-gun.

Les cadets sont interdits.

Qualification :

Les 3 meilleures cartes de chaque équipe sont retenues à l'issue des 2 tours. Le classement sera réalisé par l'addition des scores de ces trois cartes, la première place allant à l'équipe ayant réalisé le score le plus bas.

Départage :

En cas d'égalité à la fin du tour de qualification, le départage se fait ainsi :

- prise en compte de la 4ème carte de l'équipe
- si égalité, prise en compte de la meilleure carte
- si égalité, prise en compte de la 2ème meilleure carte
- si égalité, tirage au sort pour le départage

A l'issue de cette phase qualificative, 3 équipes seront qualifiées pour disputer la finale nationale qui aura lieu sur le golf de La Prèze (16), du 13 au 14 avril 2019.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux équipes qualifiées, sur présentation de justificatifs.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne.

4.2 Coupe de l'Ouest Bretagne/Pays de Loire



La Bretagne victorieuse en 2018

Date : Samedi 9 mars 2019

Terrain : Golf de Ploemeur Ocean (56)

Participation :

Compétition ouverte aux membres des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne. Les équipiers doivent être licenciés FFG, avec un certificat médical enregistré, et être rattachés à l'AS entreprise qu'ils représentent.

88 joueurs maximum => 22 équipes de chaque ligue

En cas d'un nombre d'inscription > à 22 équipes, la sélection se fait sur la moyenne d'index de chaque équipe.

Droits de jeux et repas :

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Le droit de jeux est fixé à 50€ pour l'équipe (2 joueurs)

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<http://www.geb-competitions.fr/>

avant le lundi 4 mars 2019

Forme de jeu :

Equipes de 2 joueurs ou joueuses de la même association
/ Match-play / 4 balles meilleures balles

Marques de départ blanches pour les messieurs, et bleues pour les dames.

Départs en shot-gun.

Ligue gagnante :

La ligue gagnante est celle qui aura atteint le total de 11,5 points
(1 point la victoire, 1/2 point le match nul)

En cas d'égalité entre les 2 ligues à l'issue des matchs, la victoire reviendra à la Bretagne en tant que tenante du titre.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne et des Pays de Loire.

4.3 Coupe de France (Trophée Raymond Fanen) division 1

Phase éliminatoire régionale

1 ^{er} tour	samedi 16 mars	golf de Pléneuf Val André
2 ^{ème} tour	samedi 27 avril	golf de l'Odet
3 ^{ème} tour	samedi 18 mai	golf de Saint-Malo
4 ^{ème} tour	samedi 15 juin	golf de Baden

Elle a pour but de sélectionner les 2 AS qui représenteront la Bretagne lors de la finale nationale, qui se déroulera du 13 au 15 septembre, sur le golf de Gujan-Mestras.



Les vainqueurs 2018 (OpenJS56 et IxBlue)

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs, et retraités de l'AS d'entreprise. **Chaque équipe est composée de 4 joueurs, avec la possibilité d'y intégrer un joueur, retraité de l'entreprise.**

La participation d'un ayant-droit*, d'un extérieur*, ou d'un nombre supérieur à 1 joueur retraité*, entraîne l'attribution de 150 Pts Nets pour le ou les joueurs concernés.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en stroke-play « Net ».

Application de la règle 21.2 (Score maximum), avec un score maximum de par +5. Le score maximum sur un trou ne pourra excéder 8 pour un par 3, 9 pour un par 4, et 10 pour un par 5.

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 21,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 26,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 21,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques blanches pour les messieurs.

Les marques bleues pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Auprès du responsable D1 : Pierrick DEFRANCE

Sur le site internet du GEB : www.golf-entreprise-bretagne.fr

3 créneaux horaires sont proposées pour l'organisation des départs
(1= avant 10 heures, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= après 12h00)

Classement :

L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé, le plus petit nombre de coups joués, en Net, sur l'ensemble des 4 manches. Les 3 dernières équipes descendent en D2.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème - 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour - puis du 3ème - 2ème et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Composition de la Division 1 :

OPEN JS 56	IXBLUE	EAGLE 35
ASCR	TY GOLF TUS	ASLC PSA
ASCAM35	ORANGE Cesson	THALES ADK
APACIB	Ouest France	ASAC NOKIA
Ouest Police Golf	ASPTT Rennes	USFEN 22
ATSCAF 35	ORANGE Lannion	Barre Thomas
ARKEA	CHU RENNES	2FOPEN JS 29
AS TIMAC		

Prix :

Coupe pour l'équipe gagnante, et qualification pour la finale de la Coupe de France pour les 2 premières équipes du classement général, y compris si celles-ci ont fait jouer un joueur retraité. **Les joueurs qui représenteront l'AS lors de la finale du Trophée Fanen devront par contre être tous salariés actifs de l'entreprise.**

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux équipes qualifiées, sur présentation de justificatifs.

4.4 Trophée Raymond Fanen division 2 Bretagne

Dates et lieux 2019

1 ^{er} tour	samedi 16 mars	golf de Val Queven
2 ^{ème} tour	samedi 20 avril	golf des Sables d'Or
3 ^{ème} tour	samedi 18 mai	golf des Abers
4 ^{ème} tour	samedi 15 juin	golf de Cisé-Blossac

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 4 joueurs.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en stroke-play « Net ».

Application de la règle 21.2 (Score maximum), avec un score maximum de par +5. Le score maximum sur un trou ne pourra excéder 8 pour un par 3, 9 pour un par 4, et 10 pour un par 5.

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 21,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 26,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 21,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques jaunes pour les messieurs.

Les marques rouges pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Auprès du responsable D2 : Rémy PENDU

Sur le site internet du GEB : www.golf-entreprise-bretagne.fr

3 créneaux horaires sont proposées pour l'organisation des départs (1= avant 10 heures, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= après 12h00)

Classement :

L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé, le plus petit nombre de coups joués, en Net, sur l'ensemble des 4 manches. Les 3 premières équipes éligibles* montent en D1, et les 6 dernières descendent en D3.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

***Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure**

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème – 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour – puis du 3ème – 2ème et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Composition de la Division 2 :

BREST NAVAL	GAZELEC 35	APACIB 2
Ouest France 2	THALES SHB	EAGLE 35 2
THALES ADK 2	ORANGE Cesson 2	ASLC PSA 2
Barre Thomas 2	Ouest Police Golf 2	OPEN JS 56 2
USFEN 22 2	Municipaux Rennais	CHU Rennes 2
ASCR 2	IFREMER	ASPTT Rennes 2
ASSM Brest	AS ASCBEB	ASAC NOKIA 2
BIG CHRU 29		

4.5 Trophée Raymond Fanen division 3 Bretagne

Il y a 3 poules de division 3 (D3A, D3B, D3C)

Dates et lieux 2019

D3A	D3B	D3C
23/03 Golf de Saint-Cast	23/03 Golf de Cornouaille	16/03 Golf de Dinard
20/04 Golf de Ploemeur	20/04 Golf des Ormes	20/04 Golf de Rhuys
18/05 Golf de Cornouaille	25/05 Golf de Rhuys	25/05 Golf de Saint-Samson
15/06 Golf de Vitré	22/06 Golf des Ajoncs d'Or	22/06 Golf de Brest Iroise

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 5 joueurs (6 joueurs si places disponibles).

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en Stableford « Net ».

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 26,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 35,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 26,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques jaunes pour les messieurs.

Les marques rouges pour les dames.

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Auprès des responsables de D3 :

D3A : Jean-Claude LEMONNIER

D3B : Didier RESCAN

D3C : Jean-Michel VILLENEUVE

Sur le site internet du GEB : www.golf-entreprise-bretagne.fr

3 créneaux horaires sont proposées pour l'organisation des départs
(1= avant 10 heures, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= après 12h00)

Classement :

Pour chaque manche, le classement se fera par l'addition des 3 meilleures cartes, en Stableford net. En cas d'égalité, on départagera sur la 4ème carte, puis la 5ème carte. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la meilleure carte en Stableford net, puis sur la seconde carte, et enfin sur la troisième carte. Ceci afin de favoriser les équipes complètes, et de ne pas avoir d'ex aequo.

Si une AS a inscrit plus de 5 joueurs (6 en cas de places disponibles), le score du joueur supplémentaire (cellule grisée dans le tableau d'inscription) ne comptera pas pour le score de l'équipe. **Le joueur supplémentaire peut jouer dans une autre division du même tour.**

Le total sera converti, pour le classement général, en points comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

1er	40 points	9ème	14 points	17ème	6 points
2ème	35 points	10ème	13 points	18ème	5 points
3ème	30 points	11ème	12 points	19ème	4 points
4ème	25 points	12ème	11 points	20ème	3 points
5ème	22 points	13ème	10 points	21ème	2 points
6ème	20 points	14ème	9 points	22ème	1 point
7ème	18 points	15ème	8 points		
8ème	16 points	16ème	7 points		

Une équipe ne se déplaçant pas se verra créditée de 0 point.

Exemple : Lors de la 1ère manche, l'addition des 3 meilleures cartes donnent :

L'équipe A obtient 105 points (1^{er})

L'équipe B obtient 99 points, 4ème carte à 30 points (2ème)

L'équipe C obtient 99 points, 4ème carte à 29 points (3ème)

L'équipe D obtient 94 points (4ème)

L'équipe E obtient 91 points, 4ème carte à 28 points (5ème)

L'équipe F obtient 91 points, 4ème carte à 26 points (6ème)

Au classement général, cela donnera :

L'équipe A obtient 40 points

L'équipe B obtient 35 points

L'équipe C obtient 30 points

L'équipe D obtient 25 points

L'équipe E obtient 22 points

L'équipe F obtient 20 points

Dans chaque poule (A,B,C), les équipes ayant obtenu le meilleur total de points sur les 4 tours de la Phase Éliminatoire seront désignées vainqueurs de leur poule.

Les 2 meilleures équipes éligibles* de chaque poule de D3 monteront en D2 (6 équipes au total).

*Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur la place obtenue lors de la dernière manche disputée.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Composition de la Division D3A :

BREST NAVAL 2	ASCAM 35 2	BIG CHRU 2
ASCIOS 56	OPEN JS 56 3	ASPTT Rennes 4
Barre Thomas 3	DGA CELAR	ASAEC Coetquidan 2
ASCR 4	ARKEA 3	STAR 2
USFEN 22 3	HILL ROM	EAGLE 4
ASSM Brest 2	Municipaux Rennais 3	AS CIL
GAZELEC 35 2	ORANGE Cesson 5	

Composition de la Division D3B :

GAZELEC 22	ORANGE Cesson 3	ASPTT Rennes 3
THALES ADK 3	ATSCAF 56	ASLC PSA 3
ARKEA 2	ATSCAF 22	BIG CHRU 3
OPEN JS 56 4	Ouest Police Golf 3	ATSCAF 35 2
DGA CELAR 2	ASCAM 56	AS ORTF
EAGLE 35 3	ASDP 35	BNP 29
AS SII Ouest	Ty Golf TUS 2	

Composition de la Division D3C :

ASAEC Coetquidan	IFREMER 2	ORANGE Cesson 4
Municipaux Rennais 2	APACIB 3	ASCR 3
Ouest France 3	ASPTT Vannes	ASGTC Technicolor
EAGLE 35 5	2FOPEN JS 29 2	STAR
CAP GEMINI	ASAC NOKIA 3	ATSCAF 29
USFEN 22 4	BREST NAVAL 3	ASCIOS 56 2
OPEN JS 56 5	ORANGE Lannion 2	

--	--	--

4.6 Promotion GEB

La ligue de Golf d'Entreprise de Bretagne organise 2 compétitions appelées « Promotion », réservée en priorité aux joueurs ayant un **index > 36**.

Date : **06 avril sur le golf du Bois Guy (35)**
 29 juin sur le golf de Caden (56)

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les membres de l'AS d'entreprise (actifs, retraités, ayants droits, et extérieurs). La compétition est individuelle. **Seule la carte verte est exigée pour s'inscrire.**

Un maximum de 36 joueurs par compétition.

Forme de jeu :

La compétition se joue en stableford « Net ».

18 trous seront joués par les participants (2 x 9 trous), mais seul les scores du second parcours seront comptabilisés pour la compétition. Le premier parcours servant de reconnaissance.

Marques de départs :

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Boules jaunes pour les messieurs,et rouges pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Sur le site internet du GEB :www.golf-entreprise-bretagne.fr

Responsables promotion : Rémy PENDU et Jean-Michel VILLENEUVE

Tarifs :

25€ pour les 2 x 9 trous

Classement :

Un classement individuel sera publié à l'issue de la compétition.

4.7 Scramble des présidents

Cette compétition a but caritatif, est depuis quelques années jouée au profit de l'association LISA (Lion's Sport Action)



Les cheminots rennais, vainqueurs 2018 en brut

Date : Samedi 21 septembre 2019

Terrain : **Golf des Sables d'Or**

Participation :

2 équipes maxi par A.S (+ si places disponibles : 88 joueurs maxi)

Ouvert aux présidents et membres de leur bureau des associations golf d'entreprise de la Ligue de Bretagne affiliées à la FFGolf, à jour de leurs cotisations. Les joueurs doivent être licenciés dans leur club ou rattachés via Extranet et avoir fait enregistrer leur certificat médical. Les joueurs ayant un index supérieur à 35.4 pourront participer mais joueront avec un index de 35.4

Droits de jeux et repas :

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Le droit de jeux est fixé à 15€ par joueur

Le prix du repas est de 20€ (plat-dessert, 1/4 vin rouge, café)

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<http://www.geb-competitions.fr/>

avant le lundi 16 septembre 2019

Forme de jeu :

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stableford / scramble

Marques de départ jaunes pour les messieurs.

Marques de départ rouges pour les dames.

Départs en shot-gun.

Prix et Qualification :

Dotation offerte par la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, en association avec LISA (Lions Sports Action).

Les 2 premières équipes en Net seront qualifiées pour la finale régionale du Lion's Sport Action (LISA).

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne.

4.8 Championnat de Bretagne individuel de golf d'entreprise



Isabelle TAUPIN et Laurent PASQUET, vainqueurs 2018

Date : 5 et 6 octobre 2019

Terrain : **Golf de Saint-Malo Le Tronchet, et des Ormes**

Participation :

Tous les membres majeurs, actifs, retraités ou ayants-droits des associations Golf d'Entreprise de la Ligue de Bretagne licenciés ou rattachés dans leur AS d'entreprise.

Groupe 1 : index \leq 14

Groupe 2 : index compris entre 14,1 et 20,4

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Limité à 90 joueurs maxi par groupe (meilleurs index)

Les membres extérieurs seront acceptés si le nombre de 90 n'est pas atteint.

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux est fixé à 55€ par joueur

Un repas est organisé au golf de Saint-Malo Le Tronchet, le samedi soir pour un prix de 25€ par personne

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<http://www.gcb-competitions.fr/>

**avant le samedi 28 septembre 2019
Choix de créneaux horaires pour le 1^{er} tour (avant ou après 10 heures)**

Forme de jeu :

Groupe 1 : Stroke-play, marques blanches pour les messieurs, et marques bleues pour les dames.

Groupe 2 : Stableford, marques jaunes pour les messieurs, et marques rouges pour les dames.

Classement :

A l'issue des 2 tours, addition des 2 scores. En cas d'égalité, play-off pour le groupe 1, et départage sur le résultat du 2ème tour puis sur les 9 derniers trous, les 6 derniers, les 3 et le dernier trou, pour le groupe 2.

En cas d'intempéries, le classement pourra se faire sur un seul tour.

Prix et Qualification :

Résultats et cocktail dimanche vers 19h au golf des Ormes

Trophée pour le 1er Brut Messieurs et 1er Brut Dames du groupe 1.

+ lots pour classements bruts et nets des 2 groupes.

A l'issue du championnat, l'équipe qui représentera la Bretagne lors du Championnat Fédéral 2020 sera annoncée. Elle est composée de 6 joueurs, dont 1 joueuse minimum. Les remplaçants seront également désignés.

Comité de l'épreuve :

Arbitre Fédéral : Pierrick DEFRANCE

Et les membres du bureau de la commission des associations golf entreprises de la ligue de Bretagne, ainsi que les directeurs des golfs du Tronchet, et des Ormes.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux joueurs qualifiés.

5. Calendrier national 2019 du golf d'entreprise

5.1 Championnat de France de Pitch and Putt de golf d'entreprise (Vademecum 1.2-5-1)

du 13 au 14 avril sur le golf de La Prèze (16)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 27.

Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers :

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour.

Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constitue le score de l'équipe.

La longueur de chaque trou n'excède pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excède pas 1200 mètres.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.
Les cadets ne sont pas autorisés.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et Inscriptions des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise d'un montant de 400€ sera attribuée à chaque équipe qualifiée sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante pendant une année.
Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

5.2 Championnat de France par équipes des associations d'entreprise 2ème division nationale (Trophée Jean-Pierre PEUGEOT)

du 23 au 26 mai sur le golf de Raray (60)



Les Cheminots Rennais représentent la Bretagne en 2ème division.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Phase de qualification : 1^{er} jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

Phase finale pour la montée :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : 1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

2^{ème} jour : Quarts de finale

3^{ème} jour : Demi-finales

4^{ème} jour : Finale

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1^{ère} division.

Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : 12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

2^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT:

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 1300€, sera attribuée aux équipes qualifiées sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2^{ème} division) confié pour une année à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la Ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

5.3 Promotion Nationale

Du 24 au 26 mai 2019, sur le golf d'Orléans-Limère

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.

Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification : 1er et 2ème jour

4 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constitue le score de l'équipe.

Les 8 premières équipes après 3 tours accéderont à la 3ème division

ENGAGEMENT:

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 500€, sera attribuée aux équipes se présentant pour jouer la promotion sur présentation de justificatifs.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ffgolf aux clubs montant en 3ème division

5.4 Coupe de France des associations d'entreprise Finale Nationale Trophée Raymond Fanen

du 13 au 15 septembre sur le golf de Gujan-Mestras

La Bretagne possède un quota pour qualifier 2 AS



Le podium 2018

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

Vademecum 2019 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification :

1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / stroke play net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Application de la règle 21.2 (score maximum), avec comme score maximum, le par + 5 (8 sur un par 3, 9 sur un par 4, et 10 sur un par 5).

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

Phase finale :

3^{ème} jour

4 joueurs / stroke play net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constitue le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 1500€, sera attribuée à chaque équipe qualifiée sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant une année. Souvenirs offerts par la Ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

5.5 Championnat fédéral du golf d'entreprise

Compétition individuelle et par équipes. Le quota pour la Bretagne est de 6 joueurs, avec au minimum 1 joueuse.

Du 31 août au 1^{er} septembre sur le golf du Gouverneur



L'équipe de Bretagne 2018

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les joueuses et joueurs qualifiés dans leur ligue :

Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.

Etre qualifié dans sa ligue.

Pour les ligues :

Le délégué du golf d'entreprise de la ligue doit organiser une sélection permettant de qualifier le quota de joueuses et joueurs attribué à sa ligue.

Le délégué inscrira la liste de ses joueurs qualifiés à partir d'Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>

Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie pour chaque joueur. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames, et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

La confirmation de la participation de la ligue et inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros par joueur à régler à la Ffgolf par le Délégué de la ligue lors de la réunion des capitaines.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux joueurs qualifiés (2400€ pour les 6 joueurs).

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion de France du Golf d'Entreprise.

Souvenirs offerts par laFfgolf aux 3 premiers en brut dans chaque série.

5.6 Coupe des présidents des associations d'entreprise

Vendredi 29 mars au Golf d'Opio Valbonne (06)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :

Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la Ffgolf
ou Présidents de la section golf,
Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 102.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

Un seul représentant par AS

Les licenciés indépendants ne sont pas admis

Limite supérieure d'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la Fédération et au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1.)

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.

Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la Fédération la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la Ffgolf.
- Un représentant du golf.
- Le Délégué du golf d'entreprise de la Ligue.
- + d'autres personnes désignées par le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la Ffgolf

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la Ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pour un an aux vainqueurs en brut et en net qui se chargeront de la gravure.

INSCRIPTION

Un droit d'engagement de 30 euros sera demandé lors de votre inscription (ce tarif comprend les droits de jeu de la compétition et le dîner de remise des prix). Ce tarif s'applique uniquement aux participants de la compétition. Une participation de 45€ pour le dîner de remise des prix est demandée pour toute personne extérieure à la compétition.

Nous vous remercions par avance pour votre diligence de nous prévenir de toute modification par email à entreprise@ffgolf.org.

Limite d'inscription : au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

6. Rappel sur l'utilisation d'ISP (Inscription Sans Peine)

L'application permettant l'inscription aux compétitions de Golf-Entreprises est accessible sur www.geb-competitions.fr ou par le biais du site de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, golf-entreprise-bretagne.fr après s'être identifié sur le site.

Chaque responsable d'AS, après avoir rattaché ses joueurs dans l'extranet de la FFG, doit effectuer une exportation au format .CSV, de ses joueurs licenciés afin de les importer dans l'application ISP.

La première opération de ce type devra être réalisée pour le 15 février.

Cette opération est à reproduire plusieurs fois durant la saison, afin de mettre les index à jour. Il n'y a aucun risque de suppression de joueurs déjà importés. Cela ne fait que mettre à jour les index, et ajouter les nouveaux joueurs.

Cela a son importance dans le cadre du Championnat régional individuel, afin d'en simplifier l'organisation, et d'avertir le plus tôt possible des joueurs non sélectionnés.

Une documentation pour l'utilisation d'ISP est disponible à cette adresse :

[Notice Utilisation ISP](#)

7. Golf et Développement

Vous souhaitez développer la pratique du golf au sein de votre entreprise, sachez que la ligue de Bretagne et le GEB, mettent à votre disposition des outils pour l'organisation de ces opérations, dont la structure gonflable.



[Le calendrier et le règlement de location de la structure](#)

Le tarif de la location est fixé à 50€ pour une journée. L'AS s'acquitte auprès de la ligue de la location, et ensuite la commission GEB rembourse à l'AS, la totalité de cette location.

Ne pas oublier la semaine du golf d'entreprise qui aura lieu du 20 au 26 mai 2019.

8. Liens utiles

Ligue de Bretagne de golf d'entreprise	https://golf-entreprise-bretagne.fr
Ligue de Bretagne de golf	https://liguebretagnegolf.org
Fédération Française de golf	https://www.ffgolf.org
Extranet FFGolf	https://xnet.ffgolf.org
Inscriptions compétitions GEB	http://www.geb-competitions.fr
Règles de golf 2019	http://arbitrage.ffgolf.org
Royal and Ancient Saint-Andrews	https://www.randa.org
USGA	http://www.usga.org